

Pôle Solidarité-Santé, CSAPA

- La modification d'1 poste de Diététicien à compter du 1^{er} avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la diététique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-105	médico-sociale	Techniciens paramédicaux territoriaux	• Technicien paramédical de classe normale	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	05	01/04/24
création	24-001	médico-sociale	Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.	• Pédiatres-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien • Pédiatres-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	05	01/04/24

Pôle Solidarité-Santé, Service d'Aide à Domicile (SAAD)

- La suppression de 3 postes, dont 2 du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et 1 du poste des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2024.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-175	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	10	01/04/24
suppression	20-197	médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social principal de 1ère classe	Temps non complet 85 h / mois	Pôle Solidarité-santé	10	01/04/24
suppression	22-099	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	10	01/04/24

- La modification d'1 poste d'Ergothérapeute à compter du 1er avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux .

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience dans le domaine de la diététique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-061	médico-sociale	Techniciens paramédicaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • "Technicien paramédical de classe normale • Technicien paramédical de classe supérieure" 	Temps non complet 50%	Pôle Solidarité-santé	10	01/04/24
création	24-002	médico-sociale	Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien • Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe 	Temps non complet 50%	Pôle Solidarité-santé	10	01/04/24

Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

➤ La modification de 4 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2024.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-social, dans le cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du médico-social.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Agents sociaux territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-400	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social 	Temps non complet 28h/semaine	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24
création	24-006	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24
suppression	23-034	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps non complet 28h/semaine	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24
création	24-009	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24

suppression	23-035	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps non complet 28h/semaine			
création	24-010	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24
suppression	23-036	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps non complet 28h/semaine	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24
création	24-011	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	08	01/04/24

Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

➤ La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1er avril 2024.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-social, dans le cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du médico-social.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Agents sociaux territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	23-005	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps non complet 28h/semaine	Pôle Solidarité-santé	11	01/04/24
création	24-007	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	11	01/04/24
suppression	23-006	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps non complet 28h/semaine	Pôle Solidarité-santé	11	01/04/24
création	24-008	sociale	Agents sociaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Solidarité-santé	11	01/04/24

Pôle Ressources Humaines

➤ L'ouverture au recrutement de contractuel, 1 poste de "Chargé de recrutement et de la gestion des agents contractuels" à temps complet à compter du 1er avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative, dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du

Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux.

Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
21-017	Poste de "Chargé de recrutement et de la gestion des agents contractuels"						
Support 01	administrative	Rédacteurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur • Rédacteur principal de 2ème classe • Rédacteur principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/11/21
Support 02	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/07/21

➤ La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux en 1 poste du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à compter du 1er avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Rédacteurs territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-005	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/04/24
création	24-003	administrative	Rédacteurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur • Rédacteur principal de 2ème classe • Rédacteur principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/04/24

➤ La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 1er avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints administratifs territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-099	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/04/24
création	24-004	administrative	Adjoints administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint administratif • Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Ressources Humaines	01	01/04/24

Pôle Services Techniques

➤ L'ouverture au recrutement de contractuel et au cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, 2 postes de "Chargé d'opérations" à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière technique, dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Agents de maîtrise territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Techniciens territoriaux ou des Agents de maîtrise territoriaux.

Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
21-033 Support 01	Technique	Techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/11/21
			<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal 				
21-034 Support 01	Technique	Techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Services Techniques	01	01/11/21
			<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal 				

Pôle Enfance-Jeunesse

➤ La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-065	Technique	Adjoints techniques territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint technique 	Temps complet	Pôle Enfance-Jeunesse	01	01/04/24
création	24-005	Technique	Adjoints techniques territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> "Adjoint technique Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe" 	Temps complet	Pôle Enfance-Jeunesse	01	01/04/24

Pôle Restauration Collective

➤ La modification d'1 poste de "Coordinateur de l'équilibre alimentaire" à compter du 1er avril 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative ou B de la filière technique, dans le cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Techniciens territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A ou B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique ou administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Attachés territoriaux ou des Techniciens territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-029	Poste de "Coordinateur de l'équilibre alimentaire"						
	Support 01	administrative	Attachés territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Attaché Attaché principal Directeur territorial 	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/24
	Support 01	médico-sociale	Techniciens paramédicaux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Techniciens paramédicaux territoriaux 	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/24
création	24-012	Poste de "Coordinateur de l'équilibre alimentaire"						
	Support 01	administrative	Attachés territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Attaché Attaché principal Directeur territorial 	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/24
	Support 01	Technique	Techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe 	Temps complet	Pôle Restauration Collective	01	01/04/24

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.